

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L' An deux mille dix , et le 15 DECEMBRE à 18h 30 , le Conseil Municipal de la Commune d'Olargues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean ARCAS, Maire

Présents : ARCAS Jean, BOURDEL Odile, BRANVILLE Jean-Claude, CAYOT Pascal, CHIBAUDEL Francis, CRE Christiane, FAU Amandine, GUIRAUD Pierre-Marie, SANDOVAL Romain, TEILLAUD Pierre, THOMAS Marie-Christine

Absents excusés ayant donné procuration : FORNAIRON Josette, ayant donné procuration à ARCAS Jean, RIQUIN Pascal ayant donné procuration à SANDOVAL Romain

Absent excusé : SANTUCCI Maurice

=====

OBJET : AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE D'OLARGUES - PROGRAMME SUR 15 ANS (2011-2025)

=====

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale d' Olargues pour la période 2011-2025 que l' ONF a élaboré en concertation avec lui.

Il précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Monsieur le Maire demande l'avis des Membres du Conseil Municipal,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PROJET
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE

21 DEC. 2010
SERVICE DOCUMENTATION

- = **ACCEPTÉ** le projet qui lui est présenté,
- = **DECIDE** que la partie technique, mise à disposition du public conformément aux articles D143-2 et D143-4 du code forestier, sera constituée des titres 1 et 2 de l'aménagement, et des annexes qui lui sont rattachées.
- = **CHARGE** l'ONF d'élaborer le document destiné à la consultation du public et de le transmettre aux services de l'Etat, en vue de leur mise à disposition au Chef lieu de la circonscription.
- = **PREND** note de l'obligation qui est faite à la commune de tenir ce document à la disposition du public à la Mairie, et demande à l'ONF de lui remettre un exemplaire, à cet effet.
- = **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signature de tout document concernant cette décision.

=====

Ainsi fait et délibéré à Olargues, les jour, mois et an que dessus

=====

Le Maire d' Olargues,

Jean ARCAS

